



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité
VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2025 – 128

**ORGANISATION D'UN MINI-SÉJOUR VÉLO À CERNEUX, DU 17 AU 19 JUILLET 2025,
POUR LES ENFANTS DES ACCUEILS DE LOISIRS**

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°067-2023-SC37 du conseil municipal du 27 mars 2023 relative à la mise en place d'une offre de mini-séjours vélo au sein de la direction de l'action éducative, création d'une tarification « nuitée »,

Considérant que la commune de Taverny souhaite organiser des mini-séjours à destination des enfants âgés de 6 à 11 ans sur la période des vacances de juillet 2025 ;

Considérant que cette activité est valorisée auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, comme « activité accessoire » des accueils collectifs de mineurs ouverts durant les vacances scolaires ;

Considérant que le CPCV Normandie, situé 4 passage Evangélique à HOULGATE (14510), propose une prestation d'hébergement et de pension complète, du 17 au 19 juillet 2025, pour un montant total de 2 407,10 € NET, pour un groupe de 18 enfants et 3 adultes ;

Considérant qu'en vertu de l'article R.2122-8 du code de la commande publique, les marchés publics dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT, peuvent être conclus selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence ;

Considérant qu'un acompte de 30% du prix total, soit 722, 10 € NET, est à régler au moment de la réservation, puis le solde de 1 685 € net est à verser à l'issue de la prestation par la ville,

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20250224-A02025_128-An-1-1-1

Réception en sous-préfecture le : 26/02/2025

Publication le : 27 FEV. 2025

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le devis proposé par le CPCV Normandie, situé 4 passage Evangélique à HOULGATE (14510), pour une prestation d'hébergement et de pension complète, du 17 au 19 juillet 2025, dont le montant total est de 2 407,10 € NET, pour un groupe de 18 enfants et 3 adultes, est accepté.

SIRET : 423 458 975 000 12

Article 2 :

Le montant total du mini-séjour est de 2 407,10 € NET (DEUX MILLE QUATRE CENT SEPT EUROS ET DIX CENTIMES NET).

Un premier acompte de 722,10 € NET (SEPT CENT VINGT DEUX EUROS ET DIX CENTIMES NET) est à régler au moment de la réservation.

Le règlement du solde de 1 685 € NET (MILLE SIX CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS NET) sera réglé par mandat administratif, sur présentation de la facture à l'issue de la prestation, envoyée par chorus pro.

Article 3 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2025.

Article 4 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise à la Sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télerecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).



Fait à Taverny, le 24 Février 2025
Le Maire,

Florence PORTELLI